

- ALSH Tencin
- ALSH St Maximin
- ALSH Les Adrets



FICHE D'INSCRIPTION MERCREDIS - 1ère période - ANNEE 2024

Les inscriptions/annulations/modifications (accueils de loisirs et navettes) doivent être effectuées :
AUPRES DE L'ASSISTANTE (également dans le cadre d'un enfant inscrit sur liste d'attente)
Au plus tard le mercredi à 17h pour le mercredi de la semaine suivante.

Attention, 1 seule modification/annulation, par mois sera possible (un ou plusieurs mercredis)

Pour toute demande d'inscription, il est obligatoire de joindre cette fiche.

En cas d'absence, le secrétariat doit réceptionner le certificat médical dans un délai de 3 jours suivant le 1er jour d'absence.

Toute journée entamée est due, même en cas de présentation d'un certificat médical.

Je soussigné(e)

représentant légalement le/les enfant(s)

Adresse mail

souhaite inscrire le/les enfant(s) ci-dessus aux dates suivantes :

JANVIER				Navette	
	Journée	Matin avec repas	Après-midi sans repas	Mat	Soir
10/01					
17/01					
24/01					
31/01					

FEVRIER				Navette	
	Journée	Matin avec repas	Après-midi sans repas	Mat	Soir
07/02					
14/02					

MARS				Navette	
	Journée	Matin avec repas	Après-midi sans repas	Mat	Soir
06/03					
13/03					
20/03					
27/03					

AVRIL				Navette	
	Journée	Matin avec repas	Après-midi sans repas	Mat	Soir
03/04					
10/04					

MAI				Navette	
	Journée	Matin avec repas	Après-midi sans repas	Mat	Soir
01/05	FERIE				
08/05	FERIE				
15/05					
22/05					
29/05					

JUIN-JUILLET				Navette	
	Journée	Matin avec repas	Après-midi sans repas	Mat	Soir
05/06					
12/06					
19/06					
26/06					
03/07					

ARRET NAVETTE

Arrêt matin :

Arrêt soir :

A

Le

Signature du représentant légal

Merci de garder une copie de cette fiche d'inscription

